

<b>Zeitschrift:</b>	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
<b>Band:</b>	35 (1947)
<b>Heft:</b>	724
<b>Artikel:</b>	Les hôpitaux cherchent des aides-infirmières
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-266121">https://doi.org/10.5169/seals-266121</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# HISTOIRE DU DROIT DE VOTE

L'histoire du droit de vote est longue et compliquée, elle pourrait faire l'objet d'un cours universitaire bien nourri; aussi croyons-nous intéressant pour nos lecteurs de donner ici un aperçu un peu étendu du résumé, très clair, que présente M<sup>e</sup> Dupont-Willemin à ses auditeurs, le 21 janvier, lors de l'ouverture du Cours d'Education civique organisé par le Groupement civique genevois. Les informations qu'il nous a fournies peuvent être utiles à chacun, au près et au loin.

Lorsqu'on parle de droit de suffrage, il faut bien déterminer à quelle forme de ce droit on fait allusion.

On distingue le *suffrage universel*, dont jouissent tous les citoyens et le *suffrage restreint* qui est l'apanage d'un groupe de privilégiés. Avec le *suffrage censitaire*, seuls votent ceux qui payent un impôt dont le minimum est fixé par la loi.

Si le suffrage est *égal*, chacun dispose d'une voix, s'il est *plural* certains disposent de plusieurs voix. Cela peut être le cas, par exemple, lorsqu'un père de famille a droit à plusieurs voix: *vote familial*. Le suffrage est *direct* lorsque les citoyens élisent directement leurs députés, il est *indirect*, lorsque la masse des électeurs nomment d'autres grands électeurs qui, eux, seront chargés d'élire les membres du gouvernement.

A Athènes, dès 594 avant J. C., fontionna la première véritable démocratie (constitution de Solon). Les citoyens se réunissaient dans un lieu consacré et votaient à mains levées ou en déposant des coquilles ou des cailloux dans une urne. Thucydide et Démosthène surent définir le principe de la démocratie pure, cette définition n'a pas été dépassée aujourd'hui. Il est juste, cependant, d'ajouter que les citoyens athéniens n'étaient pas très nombreux: sur les 35 000 habitants de la ville, il n'y en avait pas 5 000, les autres étaient des esclaves ou des étrangers.

A Rome, la démocratie n'eut jamais une forme aussi pure. Les citoyens étaient répartis en groupes électoraux: les curies (sous les rois) les centuries, puis les tribus sous la république. La majorité des curies, des centuries, des tribus déterminait l'élection. Sous l'empire, ce ne fut qu'en de rares occasions que les citoyens furent appelés à voter.

Au moyen âge, dès le XIII<sup>e</sup> siècle, les corporations ouvrières, organisées dans les villes, réclamaient le droit de vote, il s'agissait surtout de défendre des intérêts professionnels et économiques. Dès cette époque, en Angleterre, le Parlement, c'est-à-dire les représentants élus par les citoyens, a seul le droit de voter les impôts.

Au XIV<sup>e</sup> siècle, les princes, qui ont besoin d'argent et d'hommes pour faire la guerre, les obtiennent en accordant aux citoyens des droits politiques, des franchises. En France, les rois créent les Etats Généraux. Et le Tiers état, c'est-à-dire une sorte de suffrage universel au second degré.

Il faut arriver à l'époque moderne pour voir établir, en Virginie (Etats-Unis), en 1776,

une constitution fondée sur le suffrage universel égal. C'est de cet exemple que s'inspire la Déclaration des droits de l'Homme, en France, en 1789. Mais les Français ne jouirent du suffrage universel égal qu'avant le 18 brumaire 1799, en 1848, et à partir de 1875.

Les Anglais avaient toujours connu le suffrage censitaire, le suffrage universel égal n'est pratiqué chez eux que depuis 1918.

En Suisse, une constitution pour tout le pays fut votée sous la pression de l'occupation française en 1798. Mais le 20 mai 1802, la première votation fédérale rétablit la Diète. Le droit de vote y fut maintenu, mais sous la forme censitaire jusqu'en 1848, année où fut adoptée la Constitution Fédérale. Désormais, au lieu d'une Fédération d'Etats, nous devons un Etat fédéral. Le suffrage universel égal (moins les femmes!) était garanti. Il fut complété par le droit de referendum législatif facultatif, en 1874, et par le droit d'initiative constitutionnelle sur le plan fédéral, tandis que le droit d'initiative législative était introduit dans tous les cantons.

A Genève, depuis la charte des franchises accordées par l'évêque Adhémar Fabri, les citoyens avaient coutume de se réunir deux fois l'an dans le cloître de St-Pierre, en Conseil général, où ils votaient à mains levées. Au cours du XVI<sup>e</sup> siècle, les droits du Conseil général furent peu à peu restreints, en 1738, certains l'ont furent concédés à nouveau, mais la démocratie directe ne fut proclamée qu'en 1794, elle ne dura que jusqu'à l'avènement de Napoléon. En 1814, l'égalité politique des citoyens est garantie en principe, mais le droit de vote est soumis à tant de conditions que la pratique en est restreinte. On ne fit retour au suffrage universel qu'en 1842, et la nouvelle constitution cantonale entra en vigueur en 1847.

Constatons d'après ces brèves données que le suffrage universel égal et secret, seul garant d'une liberté démocratique réelle, a été inventé depuis des millénaires, il a été maintes fois réclamé, parfois établi, mais partout des intérêts puissants travaillent constamment à le restreindre, et bien souvent ils y ont réussi. La volonté des citoyens doit rester perpétuellement en éveil pour parer à toutes les atteintes qu'on risque de lui faire subir.

Dans ces conditions, nous ne nous étonnons pas que les femmes en aient été partout si longtemps privées et qu'en Suisse l'électeur masculin soit irréductible. Il a son privilège, il ne se soucie pas de le partager, suivant en cela l'exemple du citoyen athénien à l'égard des esclaves, du noble romain, à l'égard des simples chevaliers, de l'aristocrate du XVI<sup>e</sup> siècle, à l'égard des artisans. Cette longue histoire instructive nous prouve, une fois de plus, que les arguments qu'on nous oppose ont été invoqués de tout temps entre citoyens puissants ou faibles du sexe masculin et que nos revendications sont justifiées par les faits.

A. W.-G.

tout, le héros fait d'intéressantes constatations. Et dans une ville de la planète Nazar, le juge suprême n'est-il pas une jeune fille? « Ce peuple, en effet, n'a pas d'égard au sexe dans la distribution des fonctions publiques, et quand il y a lieu de choisir quelqu'un, on confie les affaires de l'Etat au plus digne! »

Aussi Nicolas Klim trouve-t-il l'attitude de ce peuple envers les femmes pleinement justifiée. Il se plonge dans une foule de réflexions et conclut: « Qu'arriverait-il si la femme de notre juge de Bergen rendait la justice à la place de son mari? Si la fille de l'avocat Séverin, jeune personne élégante et spirituelle, plaiderait à la place de son imbécile de père? Notre jurisprudence n'y perdrait rien et peut-être la justice ne serait-elle pas décrite si souvent? ». Ailleurs, deux jeunes filles sont admises à l'école navale. Et dans une sentence proclamée par un héritage: « Le salut de l'Etat réclame, croyons-nous, qu'on ait égard, dans les promotions, plus à l'intelligence qu'au sexe. Comme le pays souffre parfois d'hommes énergiques, il serait fou qu'un édit ou une décision de notre conseil déclare indigne des emplois, et incapable, la moitié du peuple, à cause du hasard de la naissance ».

Mais alors qu'il se trouve dans la province de Kocklecker, Nicolas Klim change d'avis; il songe à faire interdire à ces dames tout accès aux charges publiques, car il mérite quelques réformes politiques dont l'invention servirait l'Etat et sa propre personne. Aussi propose-t-il d'exclure les femmes de l'administration des offices de la cité. « J'espérerais obtenir de nombreux suffrages, puisqu'il me serait facile d'expliquer l'affaire et de mettre sous les yeux de tous... combien il serait dangereux pour le sexe fort de ne pas supprimer à temps l'ambition démesurée des femmes.

Lucienne PÉROLAZZI.

...il n'est pas tolérable qu'une femme, même la plus soucieuse de ses devoirs domestiques, se croie dispensée de ses devoirs dans la cité moderne.

ROMAIN ROLLAND  
La Nouvelle Journée.

quité proclamé ici et nous l'invoquerons à l'occasion.

Le Centre de liaison avait encore suggéré qu'il serait bien placé pour fournir des listes de candidates qualifiées, parmi lesquelles on pourrait choisir les membres féminins de cette conférence. Le Centre, grâce aux 36 sociétés qu'il groupe, atteint facilement la plupart des mères de famille genevoises, dans les milieux les plus divers. Malheureusement, nous craignons que le gouvernement ne l'entende pas de cette oreille et que les représentants des parents soient désignés selon leur appartenance à tel ou tel parti politique.

S'il en était ainsi, on ne tarderait pas à le regretter. Ce système est pratiqué ailleurs, dans certaines commissions scolaires et l'on déplore les effets. Pourquoi entrer chez nous dans cette mauvaise voie? Il tombe sous le sens que si l'on siège à la conférence pour y représenter les idées d'un parti et non pas l'intérêt sincère que l'on porte aux enfants, on ne jouira d'aucune indépendance d'opinion. Les participants de cet organisme risquent d'être manœuvrés des dehors, comme des pions, par des théoriciens ou des opportunistes. Ce serait le meilleur moyen de torpiller la conférence à son départ, pour la plus grande satisfaction de ses adversaires, car la minorité reste irréductible. Pourquoi ne pas écouter les sages paroles de M. le Conseiller national Malche? « La Conférence de l'instruction publique sera, un organe utile à condition que les discussions ne soient pas réduites à de simples *parlotes*! L'important, c'est de choisir les personnalités qui la constitueront ainsi que les sujets qui lui seraient soumis. »

A. W. G.

## Création d'une Conférence de l'Instruction publique

(18 janvier 1947)

Il s'agit ici de ce que l'on appelle communément une commission scolaire. Il en existe dans de nombreux cantons suisses où elles travaillent avec plus ou moins de bonheur selon l'esprit qui les anime.

A Genève, nous avons possédé une commission scolaire du 5 juin 1886 au 6 novembre 1940. En cette année fatale, le parlementarisme n'avait pas bonne presse, on profitait du vent dictatorial qui soufflait sur l'Europe, pour dissoudre cet organisme jugé encumbrant et inutile.

Dans son projet de réforme scolaire présenté au Grand Conseil, M<sup>e</sup> Dupont-Willemin a proposé, entre autres, la résurrection de cette commission défunte qui serait désormais baptisée « Conférence de l'instruction publique », et qui permettrait d'établir « un contact suffisant entre l'opinion publique et le Département intéressé. Celui-ci n'entend guère que les chefs de service. Cet état crée un certain immobilisme ».1

Le projet touchant cette réorganisation innove heureusement: il prévoit, ce qui n'était pas le cas dans l'ancienne commission, qu'en dehors des membres désignés du département et du corps enseignant, les parents seront représentés. Se fondant sur cette disposition, le Centre de liaison des Sociétés féminines genevoises a adressé, en octobre 1946, au président de la commission d'étude du Grand Conseil, une lettre où elle demandait une représentation équitable des mères de famille particulièrement intéressées à tous les problèmes scolaires.

Voici, d'après le rapport de la majorité, comment la commission d'étude a résolu le problème: « Il convient de souligner que les seize membres (les parents) dont il vient d'être question, peuvent être aussi bien des hommes que des femmes. La commission a longuement hésité pour savoir s'il était préférable ou non de prévoir un nombre déterminé de femmes. *Elle a admis, en définitive, que le principe de l'égalité des sexes serait mieux sauvegardé en se bornant à rédiger un alinéa stipulant que les deux sexes doivent être équitablement représentés.* »

Des esprits simples pensent qu'une représentation équitable se composerait d'un nombre égal d'hommes et de femmes. Une solution de ce genre manque probablement de subtilité puisqu'il a fallu discuter longuement là-dessus et aboutir à une phrase quelque peu syllabique. Il faut croire que, dans notre Grand Conseil, la notion d'équité se situe au delà des honnêtes divisions arithmétiques. Peu importe, nous prenons acte du principe d'égalité représentés. »

Des esprits simples pensent qu'une représentation équitable se composerait d'un nombre égal d'hommes et de femmes. Une solution de ce genre manque probablement de subtilité puisqu'il a fallu discuter longuement là-dessus et aboutir à une phrase quelque peu syllabique. Il faut croire que, dans notre Grand Conseil, la notion d'équité se situe au delà des honnêtes divisions arithmétiques. Peu importe, nous prenons acte du principe d'égalité représentés. »

Des esprits simples pensent qu'une représentation équitable se composerait d'un nombre égal d'hommes et de femmes. Une solution de ce genre manque probablement de subtilité puisqu'il a fallu discuter longuement là-dessus et aboutir à une phrase quelque peu syllabique. Il faut croire que, dans notre Grand Conseil, la notion d'équité se situe au delà des honnêtes divisions arithmétiques. Peu importe, nous prenons acte du principe d'égalité représentés. »

Des esprits simples pensent qu'une représentation équitable se composerait d'un nombre égal d'hommes et de femmes. Une solution de ce genre manque probablement de subtilité puisqu'il a fallu discuter longuement là-dessus et aboutir à une phrase quelque peu syllabique. Il faut croire que, dans notre Grand Conseil, la notion d'équité se situe au delà des honnêtes divisions arithmétiques. Peu importe, nous prenons acte du principe d'égalité représentés. »

Des esprits simples pensent qu'une représentation équitable se composerait d'un nombre égal d'hommes et de femmes. Une solution de ce genre manque probablement de subtilité puisqu'il a fallu discuter longuement là-dessus et aboutir à une phrase quelque peu syllabique. Il faut croire que, dans notre Grand Conseil, la notion d'équité se situe au delà des honnêtes divisions arithmétiques. Peu importe, nous prenons acte du principe d'égalité représentés. »

Des esprits simples pensent qu'une représentation équitable se composerait d'un nombre égal d'hommes et de femmes. Une solution de ce genre manque probablement de subtilité puisqu'il a fallu discuter longuement là-dessus et aboutir à une phrase quelque peu syllabique. Il faut croire que, dans notre Grand Conseil, la notion d'équité se situe au delà des honnêtes divisions arithmétiques. Peu importe, nous prenons acte du principe d'égalité représentés. »

Des esprits simples pensent qu'une représentation équitable se composerait d'un nombre égal d'hommes et de femmes. Une solution de ce genre manque probablement de subtilité puisqu'il a fallu discuter longuement là-dessus et aboutir à une phrase quelque peu syllabique. Il faut croire que, dans notre Grand Conseil, la notion d'équité se situe au delà des honnêtes divisions arithmétiques. Peu importe, nous prenons acte du principe d'égalité représentés. »

Des esprits simples pensent qu'une représentation équitable se composerait d'un nombre égal d'hommes et de femmes. Une solution de ce genre manque probablement de subtilité puisqu'il a fallu discuter longuement là-dessus et aboutir à une phrase quelque peu syllabique. Il faut croire que, dans notre Grand Conseil, la notion d'équité se situe au delà des honnêtes divisions arithmétiques. Peu importe, nous prenons acte du principe d'égalité représentés. »

Des esprits simples pensent qu'une représentation équitable se composerait d'un nombre égal d'hommes et de femmes. Une solution de ce genre manque probablement de subtilité puisqu'il a fallu discuter longuement là-dessus et aboutir à une phrase quelque peu syllabique. Il faut croire que, dans notre Grand Conseil, la notion d'équité se situe au delà des honnêtes divisions arithmétiques. Peu importe, nous prenons acte du principe d'égalité représentés. »

Des esprits simples pensent qu'une représentation équitable se composerait d'un nombre égal d'hommes et de femmes. Une solution de ce genre manque probablement de subtilité puisqu'il a fallu discuter longuement là-dessus et aboutir à une phrase quelque peu syllabique. Il faut croire que, dans notre Grand Conseil, la notion d'équité se situe au delà des honnêtes divisions arithmétiques. Peu importe, nous prenons acte du principe d'égalité représentés. »

Des esprits simples pensent qu'une représentation équitable se composerait d'un nombre égal d'hommes et de femmes. Une solution de ce genre manque probablement de subtilité puisqu'il a fallu discuter longuement là-dessus et aboutir à une phrase quelque peu syllabique. Il faut croire que, dans notre Grand Conseil, la notion d'équité se situe au delà des honnêtes divisions arithmétiques. Peu importe, nous prenons acte du principe d'égalité représentés. »

Des esprits simples pensent qu'une représentation équitable se composerait d'un nombre égal d'hommes et de femmes. Une solution de ce genre manque probablement de subtilité puisqu'il a fallu discuter longuement là-dessus et aboutir à une phrase quelque peu syllabique. Il faut croire que, dans notre Grand Conseil, la notion d'équité se situe au delà des honnêtes divisions arithmétiques. Peu importe, nous prenons acte du principe d'égalité représentés. »

Des esprits simples pensent qu'une représentation équitable se composerait d'un nombre égal d'hommes et de femmes. Une solution de ce genre manque probablement de subtilité puisqu'il a fallu discuter longuement là-dessus et aboutir à une phrase quelque peu syllabique. Il faut croire que, dans notre Grand Conseil, la notion d'équité se situe au delà des honnêtes divisions arithmétiques. Peu importe, nous prenons acte du principe d'égalité représentés. »

Des esprits simples pensent qu'une représentation équitable se composerait d'un nombre égal d'hommes et de femmes. Une solution de ce genre manque probablement de subtilité puisqu'il a fallu discuter longuement là-dessus et aboutir à une phrase quelque peu syllabique. Il faut croire que, dans notre Grand Conseil, la notion d'équité se situe au delà des honnêtes divisions arithmétiques. Peu importe, nous prenons acte du principe d'égalité représentés. »

Des esprits simples pensent qu'une représentation équitable se composerait d'un nombre égal d'hommes et de femmes. Une solution de ce genre manque probablement de subtilité puisqu'il a fallu discuter longuement là-dessus et aboutir à une phrase quelque peu syllabique. Il faut croire que, dans notre Grand Conseil, la notion d'équité se situe au delà des honnêtes divisions arithmétiques. Peu importe, nous prenons acte du principe d'égalité représentés. »

Des esprits simples pensent qu'une représentation équitable se composerait d'un nombre égal d'hommes et de femmes. Une solution de ce genre manque probablement de subtilité puisqu'il a fallu discuter longuement là-dessus et aboutir à une phrase quelque peu syllabique. Il faut croire que, dans notre Grand Conseil, la notion d'équité se situe au delà des honnêtes divisions arithmétiques. Peu importe, nous prenons acte du principe d'égalité représentés. »

Des esprits simples pensent qu'une représentation équitable se composerait d'un nombre égal d'hommes et de femmes. Une solution de ce genre manque probablement de subtilité puisqu'il a fallu discuter longuement là-dessus et aboutir à une phrase quelque peu syllabique. Il faut croire que, dans notre Grand Conseil, la notion d'équité se situe au delà des honnêtes divisions arithmétiques. Peu importe, nous prenons acte du principe d'égalité représentés. »

Des esprits simples pensent qu'une représentation équitable se composerait d'un nombre égal d'hommes et de femmes. Une solution de ce genre manque probablement de subtilité puisqu'il a fallu discuter longuement là-dessus et aboutir à une phrase quelque peu syllabique. Il faut croire que, dans notre Grand Conseil, la notion d'équité se situe au delà des honnêtes divisions arithmétiques. Peu importe, nous prenons acte du principe d'égalité représentés. »

Des esprits simples pensent qu'une représentation équitable se composerait d'un nombre égal d'hommes et de femmes. Une solution de ce genre manque probablement de subtilité puisqu'il a fallu discuter longuement là-dessus et aboutir à une phrase quelque peu syllabique. Il faut croire que, dans notre Grand Conseil, la notion d'équité se situe au delà des honnêtes divisions arithmétiques. Peu importe, nous prenons acte du principe d'égalité représentés. »

Des esprits simples pensent qu'une représentation équitable se composerait d'un nombre égal d'hommes et de femmes. Une solution de ce genre manque probablement de subtilité puisqu'il a fallu discuter longuement là-dessus et aboutir à une phrase quelque peu syllabique. Il faut croire que, dans notre Grand Conseil, la notion d'équité se situe au delà des honnêtes divisions arithmétiques. Peu importe, nous prenons acte du principe d'égalité représentés. »

Des esprits simples pensent qu'une représentation équitable se composerait d'un nombre égal d'hommes et de femmes. Une solution de ce genre manque probablement de subtilité puisqu'il a fallu discuter longuement là-dessus et aboutir à une phrase quelque peu syllabique. Il faut croire que, dans notre Grand Conseil, la notion d'équité se situe au delà des honnêtes divisions arithmétiques. Peu importe, nous prenons acte du principe d'égalité représentés. »

Des esprits simples pensent qu'une représentation équitable se composerait d'un nombre égal d'hommes et de femmes. Une solution de ce genre manque probablement de subtilité puisqu'il a fallu discuter longuement là-dessus et aboutir à une phrase quelque peu syllabique. Il faut croire que, dans notre Grand Conseil, la notion d'équité se situe au delà des honnêtes divisions arithmétiques. Peu importe, nous prenons acte du principe d'égalité représentés. »

Des esprits simples pensent qu'une représentation équitable se composerait d'un nombre égal d'hommes et de femmes. Une solution de ce genre manque probablement de subtilité puisqu'il a fallu discuter longuement là-dessus et aboutir à une phrase quelque peu syllabique. Il faut croire que, dans notre Grand Conseil, la notion d'équité se situe au delà des honnêtes divisions arithmétiques. Peu importe, nous prenons acte du principe d'égalité représentés. »

Des esprits simples pensent qu'une représentation équitable se composerait d'un nombre égal d'hommes et de femmes. Une solution de ce genre manque probablement de subtilité puisqu'il a fallu discuter longuement là-dessus et aboutir à une phrase quelque peu syllabique. Il faut croire que, dans notre Grand Conseil, la notion d'équité se situe au delà des honnêtes divisions arithmétiques. Peu importe, nous prenons acte du principe d'égalité représentés. »

Des esprits simples pensent qu'une représentation équitable se composerait d'un nombre égal d'hommes et de femmes. Une solution de ce genre manque probablement de subtilité puisqu'il a fallu discuter longuement là-dessus et aboutir à une phrase quelque peu syllabique. Il faut croire que, dans notre Grand Conseil, la notion d'équité se situe au delà des honnêtes divisions arithmétiques. Peu importe, nous prenons acte du principe d'égalité représentés. »

Des esprits simples pensent qu'une représentation équitable se composerait d'un nombre égal d'hommes et de femmes. Une solution de ce genre manque probablement de subtilité puisqu'il a fallu discuter longuement là-dessus et aboutir à une phrase quelque peu syllabique. Il faut croire que, dans notre Grand Conseil, la notion d'équité se situe au delà des honnêtes divisions arithmétiques. Peu importe, nous prenons acte du principe d'égalité représentés. »

Des esprits simples pensent qu'une représentation équitable se composerait d'un nombre égal d'hommes et de femmes. Une solution de ce genre manque probablement de subtilité puisqu'il a fallu discuter longuement là-dessus et aboutir à une phrase quelque peu syllabique. Il faut croire que, dans notre Grand Conseil, la notion d'équité se situe au delà des honnêtes divisions arithmétiques. Peu importe, nous prenons acte du principe d'égalité représentés. »

Des esprits simples pensent qu'une représentation équitable se composerait d'un nombre égal d'hommes et de femmes. Une solution de ce genre manque probablement de subtilité puisqu'il a fallu discuter longuement là-dessus et aboutir à une phrase quelque peu syllabique. Il faut croire que, dans notre Grand Conseil, la notion d'équité se situe au delà des honnêtes divisions arithmétiques. Peu importe, nous prenons acte du principe d'égalité représentés. »

Des esprits simples pensent qu'une représentation équitable se composerait d'un nombre égal d'hommes et de femmes. Une solution de ce genre manque probablement de subtilité puisqu'il a fallu discuter longuement là-dessus et aboutir à une phrase quelque peu syllabique. Il faut croire que, dans notre Grand Conseil, la notion d'équité se situe au delà des honnêtes divisions arithmétiques. Peu importe, nous prenons acte du principe d'égalité représentés. »

Des esprits simples pensent qu'une représentation équitable se composerait d'un nombre égal d'hommes et de femmes. Une solution de ce genre manque probablement de subtilité puisqu'il a fallu discuter longuement là-dessus et aboutir à une phrase quelque peu syllabique. Il faut croire que, dans notre Grand Conseil, la notion d'équité se situe au delà des honnêtes divisions arithmétiques. Peu importe, nous prenons acte du principe d'égalité représentés. »

Des esprits simples pensent qu'une représentation équitable se composerait d'un nombre égal d'hommes et de femmes. Une solution de ce genre manque probablement de subtilité puisqu'il a fallu discuter longuement là-dessus et aboutir à une phrase quelque peu syllabique. Il faut croire que, dans notre Grand Conseil, la notion d'équité se situe au delà des honnêtes divisions arithmétiques. Peu importe, nous prenons acte du principe d'égalité représentés. »

Des esprits simples pensent qu'une représentation équitable se composerait d'un nombre égal d'hommes et de femmes. Une solution de ce genre manque probablement de subtilité puisqu'il a fallu discuter longuement là-dessus et aboutir à une phrase quelque peu syllabique. Il faut croire que, dans notre Grand Conseil, la notion d'équité se situe au delà des honnêtes divisions arithmétiques. Peu importe, nous prenons acte du principe d'égalité représentés. »

Des esprits simples pensent qu'une représentation équitable se composerait d'un nombre égal d'hommes et de femmes. Une solution de ce genre manque probablement de subtilité puisqu'il a fallu discuter longuement là-dessus et aboutir à une phrase quelque peu syllabique. Il faut croire que, dans notre Grand Conseil, la notion d'équité se situe au delà des honnêtes divisions arithmétiques. Peu importe, nous prenons acte du principe d'égalité représentés. »

Des esprits simples pensent qu'une représentation équitable se composerait d'un nombre égal d'hommes et de femmes. Une solution de ce genre manque probablement de subtilité puisqu'il a fallu discuter longuement là-dessus et aboutir à une phrase quelque peu syllabique. Il faut croire que, dans notre Grand Conseil, la notion d'équité se situe au delà des honnêtes divisions arithmétiques. Peu importe, nous prenons acte du principe d'égalité représentés. »

Des esprits simples pensent qu'une représentation équitable se composerait d'un nombre égal d'hommes et de femmes. Une solution de ce genre manque probablement de subtilité puisqu'il a fallu discuter longuement là-dessus et aboutir à une phrase quelque peu syllabique. Il faut croire que, dans notre Grand Conseil, la notion d'équité se situe au delà des honnêtes divisions arithmétiques. Peu importe, nous prenons acte du principe d'égalité représentés. »

Des esprits simples pensent qu'une représentation équitable se composerait d'un nombre égal d'hommes et de femmes. Une solution de ce genre manque probablement de subtilité puisqu'il a fallu discuter longuement là-dessus et aboutir à une phrase quelque peu syllabique. Il faut croire que, dans notre Grand Conseil, la notion d'équité se situe au delà des honnêtes divisions arithmétiques. Peu importe, nous prenons acte du principe d'égalité représentés. »

Des esprits simples pensent qu'une représentation équitable se composerait d'un nombre égal d'hommes et de femmes. Une solution de ce genre manque probablement de subtilité puisqu'il a fallu discuter longuement là-dessus et aboutir à une phrase quelque peu syllabique. Il faut croire que, dans notre Grand Conseil, la notion d'équité se situe au delà des honnêtes divisions arithmétiques. Peu importe, nous prenons acte du principe d'égalité représentés. »

Des esprits simples pensent qu'une représentation équitable se composerait d'un nombre égal d'hommes et de femmes. Une solution de ce genre manque probablement de subtilité puisqu'il a fallu discuter longuement là-dessus et aboutir à une phrase quelque peu syllabique. Il faut croire que, dans notre Grand Conseil, la notion d'équité se situe au delà des honnêtes divisions arithmétiques. Peu importe, nous prenons acte du principe d'égalité représentés. »

Des esprits simples pensent qu'une représentation équitable se composerait d'un nombre égal d'hommes et de femmes. Une solution de ce genre manque probablement de subtilité puisqu'il a fallu discuter longuement là-dessus et aboutir à une phrase quelque peu syllabique. Il faut croire que, dans notre Grand Conseil, la notion d'équité se situe au delà des honnêtes divisions arithmétiques. Peu importe, nous prenons acte du principe d'égalité représentés. »

Des esprits simples pensent qu'une représentation équitable se composerait d'un nombre égal d'hommes et de femmes. Une solution de ce genre manque probablement de subtilité puisqu'il a fallu discuter longuement là-dessus et aboutir à une phrase quelque peu syllabique. Il faut croire que, dans notre Grand Conseil, la notion d'équité se situe au delà des honnêtes divisions arithmétiques. Peu importe, nous prenons acte du principe d'égalité représentés. »

Des esprits simples pensent qu'une représentation équitable se composerait d'un nombre égal d'hommes et de femmes. Une solution de ce genre manque probablement de subtilité puisqu'il a fallu discuter longuement là-dessus et aboutir à une phrase quelque peu syllabique. Il faut croire que, dans notre Grand Conseil, la notion d'équité se situe au delà des honnêtes divisions arithmétiques. Peu importe, nous prenons acte du principe d'égalité représentés. »

Des esprits simples pensent qu'une représentation équitable se composerait d'un nombre égal d'hommes et de femmes. Une solution de ce genre manque probablement de subtilité puisqu'il a fallu discuter longuement là-dessus et aboutir à une phrase quelque peu syllabique. Il faut croire que, dans notre Grand Conseil, la notion d'équité se situe au delà des honnêtes

Soutenez votre „Mouvement“ en réservant votre clientèle aux maisons et institutions qui l'utilisent pour leur publicité

...A GENÈVE

Pour tous vos DÉMÉNAGEMENTS et VOYAGES  
consultez

DÉMÉNAGEMENTS ET VOYAGES  
NATURAL LE COULTRÉ S. A.  
24, Grand-Quai, GENÈVE Tél. 5.12.55

La Pharmacie MARKIEWICZ  
24, Corraterie (Vis-à-vis du Cinéma) est la  
doyenne des pharmacies genevoises.

Se recommande pour l'exécution conscientieuse  
de toutes ordonnances médicales privées aussi  
bien que pour les caisses malades.

Produits de première qualité aux prix les plus  
modérés. Pas de personnel non qualifié.

La montre  
élégante et précise  
chez  
ZBINDEN  
3, rue de Coutance  
17, rue du Mt-Blanc

Waterman  
à cartouche  
d'encre



PAPETERIE BRIQUET  
Rue du Marché 38  
GENÈVE Téléphone 4.16.98

Le cadeau signé et qui plait  
se trouve chez  
Noverraz  
Place Neuve 4 Potier

Volailles - Conserves  
Poulets rôtis - Vins et Liqueurs  
R. CRISTIN ... Genève  
2, ROUTE DE CHÈNE TÉLÉPHONE 4.26.79  
5% à tout porteur de cette annonce sauf sur les  
articles réglementés

L'atelier du tricot  
9, rue de la Confédération  
GENÈVE

26, rue de Bourg  
LAUSANNE

travaux qui ne doivent exiger aucune connaissance professionnelle. L'aide-infirmière ne doit jamais remplacer la garde en cas d'absence, on ne doit pas lui demander non plus des nettoyages, ni d'aider aux veilles, ou dans la division des malades infectieux.

Engagement : après une période d'essai d'une durée convenable, l'aide s'engage à rester dans l'hôpital six mois au minimum, et à accomplir volontiers les travaux dont elle a promis de se charger.

Dédommagement : en dehors de l'entretien, une rétribution de 60 fr. par mois, au minimum, qui sera augmentée selon l'âge et la préparation.

Les aides qui n'habitent pas dans l'hôpital reçoivent un dédommagement correspondant à leurs frais d'entretien.

Ces aides peuvent être engagées aussi pour la demi-journée. Elles pourraient prendre, dans ce cas, un des repas principaux à l'hôpital et recevoir de l'argent de poche.

Divers : le temps qu'une jeune fille a passé comme aide-infirmière ne peut en aucun cas être considéré comme une partie de l'apprentissage consacré à la préparation professionnelle. Ceci doit lui être communiqué d'emblée.

Alliance Nationale de  
Sociétés féminines suisses

Séance du Comité du 23 janvier 1947.

Dans sa première séance de l'année, le Comité de l'Alliance a appris quelle suite avait été donnée par les départements intéressés aux pétitions relatives à l'abus des liqueurs et à l'ampleur de

CAISSE D'ÉPARGNE  
DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON  
DE GENÈVE

GARANTIE  
PAR L'ÉTAT

Réserves et dépôts  
125.000.000

Dépôts de 1 à 20.000  
COUPONS — GARDE DE TITRES  
Corraterie 4

l'exportation des chaussures et textiles. Il a été heureux d'apprendre que M. le Conseiller fédéral Petitpierre avait pris connaissance avec intérêt de l'opinion des femmes concernant l'entrée de la Suisse dans l'Organisation des Nations unies.

L'assemblée générale de l'Alliance aura lieu en octobre à Aarau ; quelques sujets de conférence ont déjà été retenus et le comité a examiné les propositions à soumettre aux associations pour l'élection de la Présidente de l'Alliance et la réorganisation du Comité. Une circulaire renseignera prochainement les associations sur ces points.

Le Comité adressera des propositions à la Commission du Congrès féminin suisse en ce qui concerne le contenu de la publication qui doit être éditée pour rendre compte des travaux du Comité.

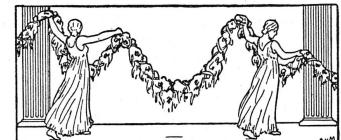
Le Comité s'est prononcé en faveur du maintien de la Commission consultative des femmes pour les questions d'alimentation et a approuvé en principe la création d'un institut ménager à buts scientifiques qui a fait l'objet d'une résolution du Congrès féminin suisse.

Les rapports des diverses commissions ont retenu l'attention du Comité en particulier sur les questions suivantes : assurance-vieillesse, rationnement, contrôle des loyers, composition du pain, etc.

Un projet très intéressant prévoit une rencontre des membres des associations féminines suisses avec des déléguées du Conseil national des femmes françaises qui doit avoir lieu à Montreux en avril a été présenté par Mme le Dr Girod. Les Suisses s'occuperaient de préparer le programme pour les questions touchant au travail de maison et à l'éducation des enfants déficients et les Françaises feraient part des expériences qu'elles ont faites depuis qu'elles ont le droit de vote.

Mme Haemmerli-Schindler a donné les résultats complets des collectes entreprises en 1946 par l'œuvre de secours des femmes suisses en faveur des mères et des enfants affamés.

V. W.



### A travers les Sociétés

#### Conférence de Mme Simone Hauert à Fribourg.

Sous les auspices du Cercle artistique, Mme Simone Hauert a donné une conférence qui a eu toute l'attention de ses auditeurs. Avec logique, clairvoyance et cœur, Mme Hauert a mis en lumière tout ce que la femme actuelle dépense de souplesse, de savoir faire, d'esprit d'adaptation et souvent de sacrifice pour affronter les complications chaque jour renouvelées et les responsabilités accrues de notre époque, tout en conservant une stabilité indispensable à son rôle primordial de femme et de mère.

L'équilibre étant rompu qui plaçait d'un côté le soldat au camp, de l'autre la femme au coin de l'âtre, la guerre totale anéantit l'âtre et extermine le berceau... L'homme et la femme sont donc sur le même plan quant aux risques, et leurs activités conjuguées ne peuvent être efficaces que moyennant droits égaux.

Les quelques apaisements que la science apporte à nos tâches ménagères sont largement dépassés par nos nouvelles tâches, qui auraient épouvanter nos mères et qu'on ne nous pardonnerait pas de négliger. Il serait à souhaiter que la jeune fille s'en rende compte plus tôt et sache placer le sentiment de ses responsabilités avant la recherche de son agrément personnel.

Suivant la destinée de la femme sur le plan

social Mme Hauert a regretté de devoir constater combien le rôle actif de la femme reste en dehors de ses possibilités par le fait qu'elle n'est pas représentée dans les organisations qui s'occupent de l'enfance et dans quantité de domaines qui sont essentiellement ceux de la femme. Souhaitons qu'à son prochain passage à Fribourg Mme Hauert affronte le grand public qui ne pourra lui être reconnaissant de mettre en lumière des points qu'il ne soupçonnait pas.

J. DERRON-ULLIAC.

#### Cours d'éducation civique (Groupement civique genevois)

M. le conseiller administratif Fernand Cottier, chargé du deuxième cours de la série, prouve qu'il était aussi bon pédagogue qu'excellent édile de notre cité. Il sut si bien retenir l'attention de son auditoire que les indications fournies se fixaient aussitôt dans les esprits. Nous ne résumons pas ici sa conférence pour deux raisons. Après quelques mots consacrés aux diverses formes de la commune en Suisse, l'analyse des particularités de la commune genevoise sont d'un intérêt très grand pour nous, mais purement local. Ensuite, si nous donnions le compte rendu de chacun des cours, nos lectrices s'imaginerait qu'elles peuvent simplement s'instruire à distance, sans se déranger. Or ce n'est pas le cas. Chacun des cours embrasse un vaste sujet que le conférencier s'efforce déjà de condenser en une heure, si nous condensons encore ce condensé, nous ne donnons au lecteur qu'un savoir illusoire et approximatif. Le seul moyen de s'instruire véritablement sur ces divers sujets c'est de venir en personne.

#### Union chrétienne de jeunes filles (Genève)

Mme Eliane Lavarino, journaliste, inaugura, le 1er février, le cycle de conférences publiques consacrées aux carrières féminines. Elle étudia spécialement les problèmes qui concernent l'ouvrière à domicile, l'employée de maison et l'ouvrière d'usine. Les enquêtes personnelles qu'elle a menées dans ces différentes milieux ont abouti aux conclusions auxquelles on est toujours parvenu dans ce journal : les femmes ne sont, le plus souvent, pas assez bien préparées à leur profession, elles ne se groupent pas assez pour défendre leurs intérêts, c'est pourquoi beaucoup sont contraintes de rester toute leur vie dans la catégorie des ouvrières non qualifiées et d'accepter des salaires misérables.

Dans son introduction, Mme Mathilde Gamper avait défini le but de ce cycle d'études, qui est justement d'amener le plus de femmes possibles à la compréhension des nécessités de l'existence actuelle afin de trouver une solution équitable et fraternelle à tant de dououreux problèmes sociaux. On espère que le public féminin comprendra l'urgence qu'il y a à discuter ensemble ces divers sujets et soutiendra, de sa présence nombreuse, ces rencontres amicales.

#### Pour mieux se connaître

Cette année encore, le secrétariat général de Pro Juventute organisera des échanges de jeunes d'une durée d'un an ou pour les vacances d'été, entre les diverses régions linguistiques de notre pays. Voilà une heureuse façon de passer ses vacances en joignant l'utilité à l'agréable!

Ces placements offrent toute garantie, car chaque des places entrant en question est au préalable contrôlée par une personne de confiance. Les frais se limitent au billet de chemin de fer et à l'argent de poche.

En général, les échanges d'un an se font au printemps (début de l'année scolaire). Envoyez donc au plus vite votre demande à Pro Juventute, Service de vacances pour la jeunesse, Seefeldstrasse 8, Zurich. Le secrétariat fournit sur demande tous renseignements utiles.

#### POMPES FUNÈBRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Carouge et Lancy

5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1<sup>er</sup>

Téléphone : 4.32.85 (permanent)

s'adresser ou téléphoner de suite à l'adresse ci-dessus

FORMALITÉS GRATUITES



EN CAS DE DÉCÈS

#### CANTON DE VAUD

FREY - WICKY  
TISSUS - VEVEY

#### DRAPS DE LITS

„LE CARILLON“ Place Chauderon  
LAUSANNE  
Restaurant - Tea-room sans alcool  
Restauration soignée à prix modiques  
Son Tea-room

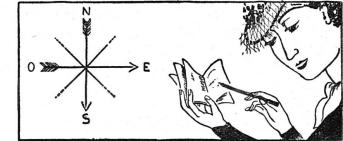
Art Rustique suisse  
Tissages à la main — Dentelles de Gruyère.  
Bois tournés et Poteries.  
Tous travaux faits à la main en Suisse.  
H. CUENOUD Pl. St-François, 12<sup>th</sup> (entresol) LAUSANNE

Le Portail Blanc  
WHITE GATES

English Tea-Room and Library  
LA TOUR-DE-PEILZ  
Tél. 5.30.27 (23 rte de St-Maurice) Arrêt du tram : „White Gates“

Pharmacie Morel  
2, rue d'Italie - VEVEY

Abonnées, lectrices, qui voulez vous établir au Tessin, adressez-vous pour tout achat ou location d'immeuble à Mme Volonteri, amie de notre cause et de notre journal. Agence immobilière « Voluntas » Via Pretorio 2, Lugano.



#### Garnet de la Quinzaine

Samedi 8 février:  
GENÈVE : Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont, 16 h. : Thé mensuel. — 16 h. 45: conférence sur La Maurienne, par Mme Maurice. — 17 h. 30: Quelques mots sur le Village Pestalozzi, par Mme K. Jentzer.  
GENÈVE : Union chrétienne de jeunes filles Tacomerie 5 (2<sup>me</sup> étage). Culture physique et formation du caractère, par Mme Ch. Moret.

Mardi 11 février:  
GENÈVE : Salle Centrale (Madeleine), à 20 h. 30 : La Confédération et les autorités fédérales, par M. Jean Dutoit, député.  
Samedi 15 février:  
GENÈVE : Union chrétienne de jeunes filles Tacomerie 5 (2<sup>me</sup> étage) à 17 h. 15: Les expériences d'une officière de police, par Mme E. Amman.

Mardi 18 février:  
LA CHAUX-DE-FONDS : A 20 h. 15, sous les auspices de la Commission scolaire et de la Section locale pour le suffrage féminin: Les droits politiques de la femme, par M. Dr. Henri Perret, conseiller national.  
GENÈVE : Salle Centrale (Madeleine), à 20 h. 30: L'organisation du travail, par M. R. Leyvraz, rédacteur en chef du « Courrier de Genève ».

Samedi 22 février:  
GENÈVE (pour le local consulter notre prochain numéro), à 20 h. 30, sous les auspices de l'Association genevoise pour le Suffrage féminin, L'activité des femmes françaises dans la vie publique actuelle, par Mme Poinso-Chapuis, avocate et député, membre du M. R. P.  
Dimanche 23 février:  
VEVEY: Maison de paroisse à 17 h. : L'activité des femmes françaises dans la vie publique actuelle, conférence par Mme Poinso-Chapuis, avocate et député, membre du M. R. P.

Lundi 24 février:  
GENÈVE : Restaurant de l'Arquebusé, rue du Stand 31, à 19 h. précises: 25<sup>me</sup> anniversaire de l'Association des Anciennes élèves de l'Ecole secondaire; souper (4 fr.) et revue. Inscriptions: Mme Seiler, 2, place Reverdin.

Imp. H.-P. RICHTER, rue Alfred-Vincent, 10, GENEVE